

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

Membres présents à la séance :

M. Denis BOUSSON (Maire sortant),
Mme Marie-Hélène MATHIEU, M. Didier VERDILLON, Mme Catherine LAFORÊT, M. Philippe DESCHODT,
Mme Isabelle THOMAS, M. Claude BASSET, Mme Virginie BOGNAR-FILIPPAZZO, M. Jacques VERZIER,
Mme Marielle LASSALLE, M. Philippe SIX, Mme Carine GENOIS, Mme Anna VERNER, M. Jérôme PIEROT,
Mme Katia PONTAL-COGNE, M. Erick APTEL, Mme Justine JOSSE, M. Sidney GOVOU, Mme Amalia FRAIOLI,
Mme Isabelle PIGEON, M. Laurent SEVREZ, Mme Sophie LANGUILLAUME, Mme Laure VELAY, M. Marc
GAGLIONE, Mme Valérie GUILMANT, M. Gilles DUMONT, Mme Isabelle DELORME, M. Ludovic
BALMEFREZOL.

Absents excusés :

M. Bertrand MADAMOUR a donné pouvoir à Mme Anna VERNER
M. Alain DALTIER a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène MATHIEU



M. BOUSSON, Maire sortant ouvre la séance à 18 heures

I – Installation du Conseil Municipal par le Maire sortant

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BOUSSON, Maire sortant qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections :

- Liste Marie Hélène MATHIEU : 1366 votes soit 50,29 % (23 sièges)
- Liste Laure VELAY : 1017 votes soit 37,44% (5 sièges)
- Liste Ludovic BALMEFREZOL : 333 votes soit 12,26% (1 siège)

Il déclare le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.

II – Désignation du Secrétaire de Séance

Mme Anna VERNER est désignée comme secrétaire de séance.

III – Election du Maire

La séance est ensuite présidée par le membre le plus âgé du conseil municipal, Monsieur Claude BASSET, qui donne lecture des articles L2122-4 à L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »

Il propose de constituer le bureau, en désignant trois assesseurs qui seront chargés des opérations de dépouillement pour l'élection du Maire, puis celle des adjoints : Mme Catherine LAFORET, Mme Laure VELAY, M. Ludovic BALMEFREZOL.

Il demande aux candidats de se déclarer.

Mme Marie Hélène MATHIEU se déclare candidate.

Il est procédé au vote au scrutin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 2
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)..... 3
- Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)..... 5
- Nombre de suffrages exprimés 19
- Majorité absolue : 10

Mme Marie-Hélène MATHIEU ayant obtenu 19 VOIX soit la majorité absolue, est proclamée Maire.

M. Denis BOUSSON, Maire sortant, lui remet l'écharpe tricolore.

Il fait une courte déclaration : « Je passe le relais à Marie-Hélène, mais avant j'ai quelques mots à dire :

12 ans de maire et 31 ans dans la vie municipale. J'ai essayé d'apporter la meilleure contribution que j'ai pu. J'ai été bien entouré et c'est avec beaucoup de joie que je transmets cette lourde responsabilité à Marie-Hélène qui m'a bien accompagnée.

Je lui confie également les clefs du coffre-fort de la mairie avec les médailles à l'intérieur. »

IV – Détermination du nombre et Election des adjoints

Mme Marie-Hélène MATHIEU donne lecture de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint Didier au Mont d'Or, un effectif maximum de huit adjoints.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux la création de SEPT postes d'Adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

**A la majorité, par 26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (M. DUMONT, Mme DELORME, M. BALMEFREZOL),
Décide la création de SEPT postes d'adjoints, conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Mme le Maire rappelle que dans les communes de plus de 1.000 habitants les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » composées alternativement de candidats de chaque sexe

(article L.2122-7-2 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019). Le vote a lieu au scrutin secret (article L.2122-4 du CGCT).

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Mme le maire demande aux listes de candidats de se déclarer. Une liste composée de M. Didier VERDILLON, Catherine LAFORET, Philippe DESCHODT, Isabelle THOMAS, Claude BASSET, Virginie BOGNAR, Jacques VERZIER se déclare candidate.

Il est procédé au vote au scrutin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote :	1
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral).....	2
- Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral).....	6
- Nombre de suffrages exprimés	20
- Majorité absolue :	11

La liste menée par Didier VERDILLON ayant obtenu 20 VOIX soit la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints, dans l'ordre du tableau :

- **Didier VERDILLON, 1^{er} adjoint au Maire**
- **Catherine LAFORET, 2^{ème} adjointe au Maire**
- **Philippe DESCHODT, 3^{ème} adjoint au Maire**
- **Isabelle THOMAS, 4^{ème} adjointe au Maire**
- **Claude BASSET, 5^{ème} adjoint au Maire**
- **Virginie BOGNAR, 6^{ème} adjointe au Maire**
- **Jacques VERZIER, 7^{ème} adjoint au Maire**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des délégations des sept adjoints :

1. Didier VERDILLON : urbanisme – coordination des grands projets,
2. Catherine LAFORET: culture, associations, sport, patrimoine, jumelage
3. Philippe DESCHODT: mobilité, circulation, sécurité, relations avec la Métropole, intercommunalité
4. Isabelle THOMAS: affaires sociales, emploi, aide à domicile, seniors, logements sociaux
5. Claude BASSET: travaux et entretien des bâtiments, relations avec les collectivités territoriales et les établissements publics, assainissement, voirie, réseaux, accessibilité
6. Virginie BOGNAR: enfance, petite enfance, affaires scolaires, CME
7. Jacques VERZIER: vie économique, vie des quartiers, communication, intelligence collaborative.

Mme le Maire indique qu'elle a également décidé de confier une délégation à trois conseillers municipaux :

- Marielle LASSALLE : activités Séniors maison Meunier – solidarité Familles
- Philippe SIX : Finances, Ressources Humaines
- Bertrand MADAMOUR : développement durable, environnement, agriculture,

Mme le Maire donne lecture de la charte de l'Elu(e) local, qui est remise à chaque conseiller, puis remercie ses électeurs, et explique la stratégie qui sera celle de son équipe pour le mandat 2020-2026 :

« Chers collègues,

Chers amis,

Chers Désidériens,

Je tiens une nouvelle fois, avec mon équipe, à remercier tous les Désidériens qui ont voté pour Ensemble pour St Didier. Merci de votre confiance, merci de nous avoir suivi, merci de vous êtes mobilisés pour ce 2ème tour et d'avoir permis que le taux de participation passe de 42 à 48 %. Vous avez montré ainsi l'intérêt que vous portez à notre commune.

Nous venons de terminer cette campagne très longue après avoir vécu une situation sans précédent. Les effets de cette crise se sont déjà faits sentir mais ce n'est que le début et nous devons être présents auprès de tous. Il est temps maintenant de se mettre au travail. Toute l'équipe est prête et motivée comme jamais. Notre envie de nous engager au quotidien à vos côtés s'est encore renforcée dans ce contexte inédit.

Notre stratégie pour 2026 tient en 6 points :

- préserver l'identité de notre commune et notre environnement
- Maintenir notre richesse associative et développer les activités sportives, culturelles et patrimoniales.
- Pour la mobilité, c'est organiser la fluidité, le stationnement et développer les modes doux.
- C'est aussi Anticiper notre évolution démographique
- Pour la sécurité, il faut réduire la vitesse et sécuriser les piétons, les déplacements et les biens
- Nous nous devons d'être au service des désidériens à tous les niveaux : c'est à dire les élus, le personnel municipal, les différents référents.

Et le tout avec un budget maîtrisé et réalisable sans augmenter la fiscalité communale.

Pour cela, nous avons une organisation à mettre en place pour les 6 ans à venir :

Elle va se faire avec les adjoints, avec les élus, au travers des différentes commissions mises en place, avec les référents de quartiers. Les adjoints ont déjà fait leur feuille de route et commencé à planifier leurs actions.

Nous associerons les Désidériens à notre travail et les tiendrons informés de nos actions et de notre avancement.

Cette organisation va se faire également avec les services de la mairie. Ils sont indispensables dans notre travail au quotidien et nous devons nous appuyer sur eux mais aussi les aider de manière active.

Notre vision est d'imaginer ensemble une commune plus conviviale, plus innovante, plus collaborative et tournée vers le développement durable.

Notre mission est de vous écouter, de prendre en compte vos demandes et d'y répondre.

Nous ferons ce que nous avons écrit dans notre programme.

Et pour ce faire, nous souhaitons travailler en collaboration avec tous, de manière constructive, honnête et loyale.

Etre maire est un honneur pour moi, je mettrai tout en oeuvre pour assurer le bon fonctionnement de St Didier et de son développement et je veux être le maire de tous les Désidériens. »

Mme Laure VELAY fait à son tour une déclaration :

« Je souhaite tout d'abord remercier, au nom de l'équipe Saint-Didier Autrement, les 1017 électeurs, qui nous ont fait confiance et qui continuent à nous soutenir au vu des nombreux témoignages que nous recevons.

Le contexte sanitaire, social et politique a pesé sur les résultats, mais nous devons accepter le choix opéré par la majorité des votants.

Nous défendrons nos valeurs (écoute, transparence, respect, courage), nos convictions, les idées fortes de notre programme, et une démocratie participative, concertative.

Nous serons une opposition constructive mais vigilante, présente dans les commissions que nous voulons actives, écoutées et respectées.

Nous espérons que cette nouvelle équipe municipale saura répondre aux nombreux défis de demain, notamment urbanistique, de mobilités, écologiques, économiques et de solidarité, et respectera les engagements proclamés durant cette campagne. »

M. Ludovic BALMEFREZOL prend également la parole :

« Bonsoir. Voici un panneau que vous reconnaissez peut-être. Avant de vous expliquer sa présence sur cette table ce soir, je voudrais vous dire quelques mots des élections.

Comme au mois de mars, le premier choix des électeurs de Saint-Didier a été de ne pas se déplacer pour voter. Plus de 52% d'abstention à Saint-Didier, c'est une situation inédite et inquiétante. Nous devons en tenir compte lors des 6 années à venir.

Néanmoins, dimanche 28 juin, la majorité des électeurs a choisi de reconduire la majorité sortante.

Par ailleurs, 12% des électeurs, 333 personnes, ont accordé leur soutien à notre liste OUVERTE ET SOLIDAIRE. Au nom de l'ensemble de nos colistiers, je les remercie très sincèrement pour ce soutien permettant de reconduire un élu au conseil municipal pour représenter et pour défendre les valeurs de la gauche et de l'écologie à Saint-Didier.

Également, je souhaite remercier chaleureusement Pierre Robin à qui je succède avec fierté au sein de ce conseil.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des colistiers, soutiens et amis de la liste OUVERTE ET SOLIDAIRE qui ont, depuis des mois, travaillé à élaborer un programme axé sur l'écologie, l'ouverture et la solidarité. Enfin, j'envoie également un message de soutien tout particulier à deux de nos colistiers, qui aujourd'hui luttent contre la maladie.

Comme l'on fait Pierre Robin et nos prédécesseurs, ce sont donc ces valeurs et cet engagement collectif que je tacherai de porter et de défendre à Saint-Didier pour les 6 prochaines années, notamment au sein de ce conseil municipal.

Je ne serai pas le seul à agir dans ce sens. En effet, nombreux sont les colistiers et amis de cette liste OUVRETE ET SOLIDAIRE à vouloir continuer d'agir pour le bien de la commune et de ses habitants, notamment en offrant de participer aux différentes commissions paramunicipales que nous souhaitons voire reconduites ou créées, et surtout que nous souhaitons voire être réactivées ou voire fonctionner sérieusement et régulièrement.

Ces commissions doivent servir de lieu d'échanges avec tous les habitants de la commune pour que celle-ci soit conduite de manière plus transparente et plus participative. L'attente est forte.

Mais, transparence et participation citoyenne ne devront pas se limiter à ces commissions. C'est l'ensemble du fonctionnement de la commune qui doit être plus transparent et plus participatif. Pour cela, nous souhaitons qu'un budget participatif soit instauré, que le futur conseil des adjoints et ces commissions paramunicipales se tiennent en public et que l'ensemble de l'information soit partagé. Nous souhaitons également que les séances du conseil municipal soient retransmises en direct. Au sein de ce conseil, nous souhaitons plus de moyens pour son fonctionnement et que les indemnités soient mieux partagées.

Des outils simples et efficaces existent. Ils doivent être utilisés. C'est ainsi que nous pourrons faire preuve de transparence et permettre une participation plus importante des habitants, et finalement rapprocher les citoyens des lieux de débat et de décision qui les concernent. Si nous ne le faisons pas, aucun de nous n'y gagnera et c'est l'abstention qui risque d'augmenter encore.

Cette commune a besoin d'un fonctionnement plus efficace et plus transparent. Elle a également un besoin d'évoluer ou de se transformer, notamment en matière de culture, de logement et en matière de déplacement. Nombreux sont les habitants de Saint-Didier à attendre de tels changements.

Le soutien à la culture et aux écoles publiques doit être augmenté de manière importante. La Maison des Carriers rénovée et transformée doit servir un projet ambitieux. Saint-Didier doit enfin trouver sa place au sein de la Métropole de Lyon dont la majorité vient de changer.

Sur ces questions, nous serons attentifs au devenir des nombreuses promesses qui ont été faites. Au-delà de ces promesses, nous continuerons de défendre une évolution de la ville pour la rendre plus accueillante et moins dangereuse pour la circulation des piétons et des cyclistes. Une évolution pour que des espaces publics soient rendus aux habitants et pour que ces espaces ne continuent pas d'être exclusivement consacrés à la voiture, notamment par la multiplication des parkings ne faisant qu'attirer toujours plus de voitures dans le centre-ville.

Nous défendrons également les espaces naturels et agricoles de la commune. La crise sanitaire que nous vivons nous a montré l'importance de ces espaces et de leur protection.

Enfin, et c'est le sens de ce panneau, nous continuerons de rappeler les obligations qui pèsent sur la commune en matière de logement social pour que chacun puisse trouver sa place dans cette ville, quels que soient ses moyens et sa condition.

Ce panneau, il servait à indiquer que Saint-Didier accueillait encore récemment un établissement de soins pour enfants, la Fougeraie. À deux pas du centre-ville et liée directement à la zone du Favril, cette propriété, désormais inoccupée, attire sans doute beaucoup de convoitises. Cette propriété est une chance unique de développement de la commune, tant en termes d'aménagements que de logements.

Une chance à ne pas manquer pour aménager un cheminement reliant le futur quartier du Favril et le centre-ville mais également une possibilité unique d'y bâtir des logements sociaux. Pour cela, la municipalité doit intervenir d'urgence. Seule une action urgente et forte permettra de rattraper le retard énorme que connaît cette ville. Quand la loi exige 25% de logements sociaux, Saint-Didier n'en n'offre que 6% !

Un tel manque de logements sociaux interdit à de nombreuses personnes de pouvoir habiter ou de pouvoir rester dans la commune. Ce chiffre fait de Saint-Didier une commune hors-la-loi. Et le H de ce panneau vous le signalera aussi souvent que nécessaire.

Si rien n'est fait de manière rapide et forte, cette situation continuera de se dégrader et Saint-Didier continuera d'être vue comme une commune si peu hospitalière pour les personnes les plus fragiles. Ce manque d'hospitalité, le H de ce panneau pourra aussi vous le rappeler.

Connue de tous, déclenchant des pénalités financières toujours plus élevées et faisant de Saint-Didier une commune désormais sous la tutelle de l'État pour sa politique d'urbanisme, cette situation ne pourra continuer que si la nouvelle majorité le décide. Si elle durait, une telle inaction serait tout à fait honteuse. Et à nouveau, le H de ce panneau sera là pour vous le rappeler.

C'est le sens de notre engagement pour les 6 années à venir au sein de ce conseil municipal, pour que Saint-Didier soit une ville plus écologique, plus accueillante, une ville plus OUVERTE ET SOLIDAIRE.

Merci. »

La séance est levée à 18 H 45

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- Jeudi 9 JUILLET 2020 – 20 heures – Centre Laurent Bonneval
- Vendredi 10 JUILLET 2020 – 8 heures – Centre Laurent Bonneval – Séance dédiée à la désignation des délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.